



FICHE DE RENSEIGNEMENTS : Saison 2021/2022

Nom : Prénom.....

Date de Naissance : ... / ... / ... Lieu :

Adresse :

Commune : Code Postal :

☎ : ... / ... / ... / ... / ... 📠 : ... / ... / ... / ... /

1^{er} e-mail parent.....@.....

2^{ème} e-mail parent :@.....

Toute modification des adresses mails en cours de saison devra être communiquée à l'ALB

Droit à l'image : Chaque adhérent ou son représentant légal, autorise expressément les dirigeants de l'Amicale Laïque de Bouguenais (ALB) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises dans le cadre de la vie associative, sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les textes, les règlements, et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Informations complémentaires pour professeur

Cours proposés :

- Eveil : enfants année 2017
- Initiation 1^{ère} année : enfants année 2015-2016
- Initiation 2^{ème} année : enfants année 2014-2015
- Détermination : enfants année 2013-2014
- Classique : enfants année 2012- 2013
- Jazz : enfants année 2012-2013
- Classique enfant année avant 2012
- Jazz enfant année avant 2012



FICHE D'INSCRIPTION : Saison 2021/2022

Heures et tarifs des cours de danse d'éveil à détermination

Mercredi de 15h30 à 16h15 danse initiation 1 ^{ère} année	172 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
Mercredi de 16h15 à 17h00 danse éveil	172 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
Mercredi de 17h00 à 18h00 danse initiation 2 ^{ème} année	177 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
Mercredi de 18h00 à 19h00 danse détermination	177 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)

Heures et tarifs des cours de danse après détermination

Mardi de 18h00 à 19h00 danse classique :	177 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
Mardi de 19h00 à 20h00 danse Modern Jazz :	177 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
Jeudi de 17h45 à 19h00 danse modern Jazz :	181 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
Jeudi de 19h00 à 20h15 danse classique :	181 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)

Double cours 282 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)

infos Cotisation d'adhésion ALB : 5 € pour les enfants nés au 1^{er} janvier 2005 à ce jour
(Amicale Laïque Bouguenais) 18 € pour les enfants nés avant le 1 janvier 2005

Montant du cours	
Adhérents nés avant le 1/01/ 2005 (+13,00€)	
Remise exceptionnelle COVID	-10,00 €
Total Adhésion	

Paiement à joindre soit en Chèque, Espèces, Chèques Vacances, Pass sport

Paiement :	Chèque	Espèces	Chèques vacances	Pass sport	montant
Acompte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ €
Solde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Pour les cours de classique uniquement

Justaucorps et chaussons prêtés le : _____ rendus le : _____

AUTORISATION PARENTALE*

- Pour les mineurs uniquement

Renseignements relatifs à la santé de l'enfant :

Nom : Prénom :

Représentant Légal :

Nom : Prénom :

Barrer les mentions inutiles :

Allergies

Asthme

Epilepsie

Diabète

Autres :

Médicaments contre-indiqués :

En cas d'accident et au cas où il ne serait pas possible de contacter la famille, « j'autorise l'encadrement de l'équipe, à appeler tout médecin acceptant de se déplacer immédiatement » :

Oui

Non

L'inscription sera prise en compte dès réception du règlement, de l'autorisation parentale et d'un certificat médical.

Fait à, le

Signature du représentant légal :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS SECTION DANSE

L'accueil au sein de l'activité de « la section danse de l'Amicale Laïque de Bouguenais » impose l'adhésion au présent règlement intérieur du participant, et de ses parents si celui-ci est mineur. Ce règlement intérieur formalise les règles de vie envers les formateurs, instructeurs et adhérents ainsi que des éléments non négociables liés à votre sécurité.

Il doit être daté, signé avec la mention « lu et approuvé »

En double exemplaires dont un sera conservé par la famille.

Art 1- Inscription

- Les adhésions sont valables du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison suite à l'arrêt de l'adhérent.
- N'auront accès au cours, locaux ou au matériel de la section que les adhérents à jour de leur cotisation et ayant fourni un dossier complet composé des documents suivants :
 - Fiche d'inscription complétée
 - Fiche de renseignements et autorisation parentale pour les mineurs
 - Certificat médical de moins de 3 mois
- Une période d'essai est possible sur les 3 premières séances. Passer ce délai, l'inscription sera définitive et aucun remboursement ne sera effectué.
- Pour permettre une évolution d'apprentissage, aucune inscription sera prise après la fin du mois de décembre.
- Un juste au corps et un cache cœur vous sont prêtés en début de saison, nous vous demandons de les laver à la main afin de leur garder leur couleur initiale. Il devra être restitué en fin de saison.

Art 2- Règles de vie

- Respecter les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse.
- Respecter les autres et ne pas utiliser de la violence verbale ou physique.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- L'apport d'objet de valeur ou non, est interdit (bijoux, montre, pendentif, collier etc..). L'Amicale Laïque de Bouguenais décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel.
- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent vers un camarade ou un professeur engendrera l'exclusion immédiate et définitive de l'association.

Art 3 - Responsabilité parentale

- Les enfants mineurs sont pris en charge par la section à partir du moment où le responsable de la section ou le professeur est présent sur le lieu de l'activité et jusqu'à l'heure de fin de celle-ci. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au lieu de l'activité.
De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité de l'association.
- Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.
- A la fin de la séance et en l'absence du représentant légal, les membres de l'association n'étant pas habilités à raccompagner l'enfant, les autorités de gendarmerie seront contactées.

Art 4 – Absence

- La présence de l'enfant aux séances doit être régulière pour suivre au mieux l'évolution de chaque groupe. Toute absence de l'enfant devra être signalée au responsable de l'activité .
Soit par mail danses@alb-bouguenais.fr ou par téléphone auprès de Michelle Saupin au 06 61 31 73 98.

- En cas d'absence du mineur non signalée par le responsable légal et/ou d'absence répétitive, l'association prendra les mesures nécessaires.
- L'exclusion définitive de l'amicale et sans remboursement de la cotisation pourra être prononcée en cas de manquement aux règles ci-dessus.

Art 5 – Déroulement des cours

La section danse de l'amicale Laïque **n'assure pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.**

En cas d'annulation de cours pour cas de force majeure (indisponibilité de la salle, congé de maladie du professeur ou autre) **aucun remboursement ne sera effectué** et les cours concernés ne seront pas récupérés.

Art 6 - Spectacle de fin d'année

Un gala de danse avec tous les élèves est organisé par l'ALB en fin de saison, réunissant les sections danse, hip hop et Girly. Il se déroule au piano'cktail. L'entrée est payante. La date sera communiquée aux adhérents en début de saison.

Il pourra être annulé si les conditions sanitaires se sont pas garanties

Art 7 – Communication aux adhérents.

Les informations devant être communiquées par l'ALB seront faites aux adhérents ou représentants légaux par le biais des adresses mails communiquées par les adhérents au moment de l'inscription.

Un site web est mis à la disposition des adhérents ainsi qu'un compte Facebook



www.alb-bouguenais.fr



ALB Amicale Laïque Bouguenais

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur et m'engage d'en respecter les règles

A Bouguenais, le

Signature du représentant légal de l'enfant
précédée de la mention « Lu et approuvé »

signature de l'enfant (même mineur)